

TARIFS ANNUELS 2025/2026

		COLLEGE (4 ^{ème} – 3 ^{ème})		LYCEE (CAPA – Bac Pro)	
		Mensuel (10 mois)	Annuel	Mensuel (10 mois)	Annuel
CONTRIBUTION DES FAMILLES		74,30 €	743,00 €	88,50 €	885,00 €
½ PENSION	4 déjeuners	76,40 € mensuel - 764,00 € Annuel			
	5 déjeuners	90,80 € mensuel - 908,00 € Annuel			
INTERNAT	3 nuitées	113,80 € mensuel - 1 138,00€ Annuel			
	4 nuitées	144,80 € mensuel - 1 448,00 € Annuel			

* Ces tarifs s'entendent sur une année allant du 02/09/2025 au 30/06/2026 et seront réduits en fonction des stages et des dates de fin de cours.

La facturation annuelle sera établie en octobre. Concernant les élèves boursiers, un avoir sera établi sur le mois de novembre, à réception de la **notification définitive** des bourses.

Les prélèvements automatiques ont lieu le 10 de chaque mois. (10 prélèvements d'octobre à juillet).

La contribution des familles (participation pour prise en charge des frais non subventionnés par l'état)

- Elle ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.
- Tout mois commencé est dû entièrement.
- Les réductions accordées sont :
 - - 90 € pour tout enfant de personnel de l'enseignement catholique (attestation à fournir à la rentrée)
 - - 10 % sur la contribution à compter du 2^{ème} enfant.

Le choix du régime se fait pour l'année entière, cependant, de manière exceptionnelle, et sur présentation d'un courrier adressé à la Vie Scolaire, il est possible de changer de régime (uniquement après les vacances de Toussaint, Noël, Février et celles de Pâques).



Tout demi-trimestre commencé est dû en totalité

Les frais de restauration :

En cas d'absence justifiée par un certificat médical (au moins 2 semaines), le remboursement des repas est prévu.

Le coût du repas pris à l'unité est de 6.17 €.

Tout départ de l'établissement en cours d'année devra être justifié par courrier auprès de la Direction et fera l'objet d'une facture de régularisation. La date de réception de ce courrier fera acte de l'arrêt de facturation.